

06 janvier 2020

**Communiqué de la Fédération CNT des Travailleuses et des Travailleurs Territoriaux**

## **EN 2020 VIVE LA GRÈVE !**

**Les politiques libérales du gouvernement affaiblissent considérablement le service public qui est un rouage essentiel de la société que nous appelons de nos vœux.**

Les réformes des collectivités territoriales, entamées par la loi du 16 décembre 2010 puis les lois MAPTAM, NOTRe ainsi que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique, ne cessent de détruire le ciment de notre société que représente le service public.

De plus, les conditions de travail continuent de se dégrader pour les travailleuses et les travailleurs du public qui voient leurs salaires gelés depuis trop longtemps. Les nombreux CDD mettent en danger l'esprit de non corruptibilité du service public.

Les projets gouvernementaux, concernant notre système de retraite, sont porteurs de reculs dramatiques qui ne feront qu'accroître la précarité qui s'institutionnalise dans nos collectivités et établissements. Cette réforme imposée, ne convient toujours pas à la grande majorité de la population. La fonction publique est l'une des premières impactée avec la fin du calcul des pensions sur les 6 derniers mois.

Pourtant force est de constater que la mobilisation a du mal à s'implanter et notamment dans la fonction publique territoriale. Est-ce, parce qu'elle est composée de travailleuses et travailleurs plus âgé.e.s que les autres versants de la fonction publique (40 % des agents ont plus de 50 ans en 2018) que les territoriaux se mobilisent le moins ?

**Nous rappelons que l'âge moyen en bonne santé en France est de 64 ans pour les Hommes et de 63,5 ans pour les Femmes. Nous n'oublions pas la différence d'espérance de vie entre les riches, 84,8 ans et les pauvres, 71,1 ans.**

Le gouvernement a conscience que nous ne sommes pas assez unis et il continue à pourrir la mobilisation, en parlant d'égalité (mais par le bas) et en promettant un calendrier de négociations longs. Sa stratégie est de casser les grèves reproductibles qui se cristallisent chez les cheminot.e.s et les agent.e.s de la RATP. Pour aider ces deux secteurs, la solidarité a été énorme durant le mois de décembre, elle se doit de continuer et de s'amplifier.

Les différentes réformes de la fonction publique (baisse des effectifs et des budgets, privatisations, gel des salaires, casse du statut...) ont affaibli notre secteur, au point que nous avons oublié de quoi nous étions capables : **notre force réside dans la grève générale interprofessionnelle.**

Macron a peur et il a déjà lâché du lest à certaines professions comme les policiers, les militaires, les routiers, les personnels naviguant dans le transport aérien et les marins-pêcheurs. En effet, si ces secteurs s'étaient alliés aux cheminot.e.s et à la RATP, le pays aurait été réellement bloqué.

**Tant que nous ne prenons pas conscience que notre force c'est la grève et que nous devons développer des solidarités pour tenir, notre mobilisation sera vouée à l'échec. Le 5 décembre 2019 des millions de travailleuses et de travailleurs se sont mis en grève, beaucoup ont reconduit un ou plusieurs jours, reste à construire un mouvement durable.**

**La Fédération CNT des Travailleuses et des Travailleurs Territoriaux appelle l'ensemble des agents publics (titulaires et non titulaires) à rejoindre les appels à la grève qu'ils soient nationaux et locaux. Nous appelons à continuer les développements de convergences avec les autres secteurs en lutte.**

#### **NOS REVENDICATIONS :**

- ▶ **L'âge légal de la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement à 75% pour tous les régimes sur l'indice détenu les 6 derniers mois**
- ▶ **L'âge légal de la retraite à 55 ans pour tous les métiers pénibles et/ou exposés à des horaires contraignants**
- ▶ **La titularisation de tous les emplois précaires**
- ▶ **L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**
- ▶ **La sur-cotisation sociale patronale équivalente à celle d'un taux plein pour l'emploi à temps partiel et non complet**
- ▶ **L'autogestion des caisses de la Sécurité Sociale selon le modèle d'avant 1967**
- ▶ **La suppression de l'entretien professionnel comme base de l'avancement**
- ▶ **Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires**
- ▶ **La réouverture de services publics et sociaux de proximité**
- ▶ **La réduction du temps de travail**
- ▶ **L'abrogation du jour de carence et du service minimum**
- ▶ **Prise en charge totale par l'employeur des abonnements de transport en commun**

Le secrétariat de la FTTT